

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

**Pays** : Union des Comores

**Nom du projet** : Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC)

**Numéro d'identifiant du Projet** : P 177646

**Numéro de Don** : IDA - E0490

**Référence du marché** : KM-AEP SONELEC-371974-CS-QCBS

**Intitulé du marché** : Sollicitation à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet d'audit externe.

### **CONTEXTE**

L'Union des Comores, par l'intermédiaire du Ministère en charge de l'Energie (le Client), souhaite développer la production d'énergie solaire dans le pays et améliorer la performance de la Société nationale d'électricité SONELEC.

Le projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) se fixe comme objectif de construire des installations de production photovoltaïque (PV) avec stockage sous forme de batteries et d'injecter cette production dans le réseau électrique afin de diversifier le mix énergétique des Comores. La production PV substituera donc la production thermique classique et permettra ainsi de réduire la consommation des énergies fossiles, ici le diesel.

Ce projet soutient les principaux objectifs de la politique énergétique du gouvernement de l'Union des Comores (GdC). Exploiter le potentiel d'énergie solaire du pays améliorera la sécurité énergétique en réduisant la dépendance des Comores au pétrole. Il contribuera à honorer les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris. Enfin la réduction des coûts de production du kWh et l'amélioration de la qualité de fourniture favoriseront l'emploi et le développement économique local.

L'Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores souhaite alors recruter un consultant pour l'Audit des comptes du Projet.

L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet ainsi qu'il ressort des états financiers établis sur la base des informations financières, de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Les livres comptables du projet servent de base à la préparation des états financiers et sont établis pour refléter les transactions financières relatives au projet.

Les périodes concernées par l'audit sont :

- 1<sup>er</sup> exercice allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023
- 2<sup>ème</sup> exercice allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024
- 3<sup>ème</sup> exercice allant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025

L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt et à fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des prestations.

## **PROFIL DU CONSULTANT**

Le Consultant doit être (i) un Cabinet d'audit et d'expertise comptable, indépendant et faisant profession habituelle d'auditer les comptes, (ii) régulièrement inscrit au tableau d'un Ordre des experts-comptables membre de l'IFAC (attestation y afférente à présenter), et (iii) jugé acceptable par la Banque. Le Cabinet doit avoir une expérience confirmée en audit financier des comptes de projets de développement, notamment ceux financés par les bailleurs de fonds internationaux.

Le personnel clé de la mission d'audit doit comprendre au moins un chef de mission et deux auditeurs.

Le profil de cette équipe devrait être au minimum :

- (a) Un *Auditeur associé* signataire ou cosignataire du rapport, justifiant d'un titre d'Expert-comptable inscrit au tableau d'un Ordre affilié à l'IFAC (attestation à présenter) et d'au moins cinq (5) ans d'expérience comme associé.
- (b) Un *Chef de mission*, un Expert-Comptable diplômé et membre régulier d'un Ordre affilié à l'IFAC (attestation à présenter), justifiant d'au moins 5ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits de projets, et ayant également participé comme chef de mission à au moins 5 missions d'audit des projets financés par les partenaires de développement.
- (c) Des *auditeurs*, justifiant d'un diplôme supérieur en audit et comptabilité (BAC+4 au minimum), et ayant réalisés au moins 3 missions d'audit financier de projets et 5ans d'expérience professionnelle en audit financier

Les équipes qui interviendront sur terrain doivent également avoir :

Une bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des logiciels de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière et de gestion de projet ;

Une bonne maîtrise du français écrit et oral, l'anglais serait un atout ;

Un sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité

Le consultant sera une firme ou un consortium de firmes (alignées derrière une firme principale)

Les Consultants devront être aptes à assurer leurs missions dans toutes les îles d'Anjouan, de Mohéli et de Grande Comore ;

## **CONDITIONS DE SOUMISSION**

- L'AEP invite les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour être invités à soumettre une proposition complète au stade de l'Appel d'Offre.

- Les consultants intéressés doivent montrer leurs qualifications et capacités à rendre les services attendus en se référant aux informations ci-dessus. Les consultants peuvent et pourront s'associer entre firmes invitées et firmes non-invitées afin d'améliorer leurs qualifications. La Manifestation d'Intérêt (MI) devra être soumise sous forme de PDF attaché, incluant toutes les annexes. Afin de s'assurer que les Manifestation d'Intérêt soient courtes et concentrées, les consultants devront limiter la partie principale de leur MI à dix (10) pages au maximum, hors annexes contenant CV et/ou suggestions-commentaires liés à la méthodologie ou à l'activité. Pour les MI soumises dont la partie principale dépasse dix pages, seules les dix premières seront intégrées dans l'évaluation, ce qui pourra impacter le résultat de façon négative. L'intention à ce stade du processus est d'évaluer l'adéquation de la firme aux besoins et la pertinence de l'inviter à participer à l'appel d'offre. Les firmes devront donc concentrer leur réponse sur les critères de qualification notés ci-dessus. Les consultants peuvent s'associer pour améliorer leurs qualifications.
- Les firmes intéressées sont maintenant invitées à soumettre leurs manifestations d'intérêt. Il est porté à l'attention des Consultants que la procédure de passation des marchés suivie est celle définie dans « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) », quatrième édition, novembre 2020» de la Banque mondiale.
- Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau. Le modèle de formulaire de candidature à remplir ainsi que les termes de référence détaillés des prestations sont disponibles à l'adresse ci-dessous et sur le site web de la [SONELEC \(https://soneleccomores.com\)](https://soneleccomores.com).
- Le dossier de manifestation d'intérêt, sous enveloppe fermée et avec la mention « Reference : KM-AEP SONELEC-371974-CS-QCBS» composé des documents listés ci-après est à déposer à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 22 septembre 2023 à onze heures (11h00mn)** :
  - a. Lettre de manifestation d'intérêt;
  - b. Formulaire de renseignement dûment rempli ;
  - c. Documents administratifs et fiscaux : copie du document légal de constitution, et de la carte fiscale à jour ;
  - d. Pièces justificatives à l'appui des prestations similaires réalisées durant les trois/quatre dernières années;
- L'adresse de dépôt :

Agence d'Exécution du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores.  
 Coordonnateur de l'AEP  
 Route de Salimani, quartier Sahara.  
 Moroni – Comores

Tel : +269 7631094/ 3339800  
 Email : aep.paesc@gmail.com

– Date de publication : le 31 aout 2023

**Nota Bene :**

- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par courriel à l'adresse mail susmentionnée ci-dessus avec comme objet la référence du présent AMI ;
- Si les dossiers ne sont pas marqués et/ou ne sont pas déposés à l'adresse exacte susmentionnée, l'AEP ne sera pas tenu pour responsable au cas où les dossiers sont égarés ou non traités ;
- Tout dossier incomplet sera rejeté.
- A la suite de cet AMI, une liste courte de consultants éligibles seront invités au stade de l'Appel d'Offre sur une base de Termes de Référence qui requerra une proposition complète Technique et Financière pour évaluation.
- Seules les firmes ayant été identifiées pour la liste courte seront notifiées. Il n'y aura pas de débriefing pour les firmes non-éligibles pour la liste courte.